



Police 16.089.563

Valable dès le 06.11.2020

Preneur
d'assurance Promerka SA
Monsieur Gagnère
chemin de Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Prime annuelle CHF 785.20

Zurich
Assurance responsabilité
civile pour entreprises

Primes

	Base de calcul CHF/nombre	Taux de prime %o /CHF	Prime annuelle CHF
Assurance de base			
Somme des salaires	328'000	1.281	420.20
Chiffre d'affaires	1'400'000	0.234	327.60
Total intermédiaire			747.80
Prime minimale			250.00
Récapitulation de la prime assurance de base			747.80

Est prise en considération dans le calcul de la prime la taille de l'entreprise au moment de la conclusion du contrat.

Aperçu des primes

	Primes annuelles CHF
Assurance de base	747.80
Total intermédiaire Timbre fédéral	747.80 37.40
Total (avec régularisation de prime annuelle)	785.20

Si le calcul de la prime est basé sur la somme des salaires/le chiffre d'affaires selon l'art. 5 des CGA, une somme minimale des salaires respectivement un chiffre d'affaires minimal de CHF 40'000 est considéré comme base.

Conditions du contrat

Les bases de ce contrat sont constituées par:
Conditions générales d'assurance (CGA), Edition 01/2019

Droit de résiliation annuel (CP)

Zurich Compagnie d'Assurances SA

Si la teneur de la police ou des avenants y relatifs ne concorde pas avec les conventions intervenues, le preneur d'assurance doit en demander la rectification dans les 4 semaines après réception de l'acte, faute de quoi la teneur en est considérée comme acceptée.

Conditions particulières (CP)

Conditions particulières (CP) aux Conditions Générales d'Assurance (CGA)

Droit de résiliation annuel

En dérogation partielle à l'article 8.4 des CGA, le preneur d'assurance ainsi que Zurich ont le droit de résilier le contrat à la fin de chaque année d'assurance. La résiliation doit parvenir à Zurich ou au preneur d'assurance au plus tard trois mois avant la fin de l'année d'assurance en cours.

Reçu le 17 NOV. 2020



Promerka SA
Monsieur Gagnère
chemin de Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Date Novembre 2020

**Zurich Assurance responsabilité civile pour entreprises
Police 16.089.563, Promerka SA**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de votre confiance envers Zurich et vous remettons en annexe les documents de votre contrat. Avant de classer la police parmi les autres documents, nous vous prions de vérifier que sa teneur concorde bien avec les conventions intervenues. En cas d'écart, veuillez nous en informer dans un délai de 4 semaines.

Pour toutes questions et prestations de services relatives à l'ensemble de vos besoins d'assurance, ainsi qu'en cas de sinistre, l'agence mentionnée ci-contre se tient volontiers à votre disposition. Si vous deviez avoir besoin d'une aide immédiate ou de quelque conseil rapide, vous pouvez nous joindre 24 heures sur 24, où que vous soyez, en composant le numéro gratuit 0800 80 80 80 ou, de l'étranger, le +41 44 628 98 98.

Meilleures salutations
Zurich Compagnie d'Assurances SA

Zurich Compagnie
d'Assurances SA est autorisée à
reprendre toutes les affaires
au nom et pour le compte
de la Zurich Compagnie
d'Assurances sur la Vie SA.